



Syndicat des producteurs
forestiers du Bas-Saint-Laurent

Communiqué

PRATIQUES FORESTIÈRES ABUSIVES EN FORÊT PRIVÉE À BIENCOURT LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DÉNONCENT LA SITUATION

Rimouski, le 31 mars 2004 - Le **Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent**, en collaboration avec la **Société d'exploitation des ressources des Basques** et **l'Agence régionale de mise en valeur**, a dénoncé des pratiques forestières abusives qui se déroulent actuellement en forêt privée dans la municipalité de Biencourt.

Selon **Bertrand Béland**, président du Syndicat des producteurs forestiers, la situation de Biencourt illustre bien l'urgence d'agir. *«Dans le contexte où l'on anticipe de nouvelles baisses d'allocation de bois en forêt publique, des pressions de plus en plus fortes seront exercées en forêt privée pour combler le manque de bois. Ce qu'on appelle communément le pillage de lots boisés comporte de graves conséquences qui menacent à la fois la qualité de l'environnement, parce que des cours d'eau peuvent notamment être affectés par ces pratiques, et la survie des communautés rurales. Il s'agit d'une activité forestière qui existe bel et bien au Bas-Saint-Laurent. Nous voulons la dénoncer afin de préserver le capital forestier privé.»*

LE CAS DE BIENCOURT

Dans la municipalité de Biencourt, trois lots boisés ont été acquis par une entreprise peu soucieuse du développement forestier durable, selon le 1^{er} vice-président du Syndicat des producteurs forestiers et le président de la SER des Basques, **Jeannot Beaulieu**, également producteur forestier de Biencourt. Selon M. Beaulieu, ce sont bien souvent des méthodes d'exploitation inadéquates qui sont utilisées en forêt privée : *«Sous nos yeux, producteurs forestiers et citoyens de Biencourt, des lots boisés ont pratiquement été rasés en l'espace de quelques semaines, avec de la machinerie industrielle. On vient de perdre une richesse collective qui aurait pu créer des emplois ou permettre à des jeunes de s'établir comme producteurs forestiers. Il nous faudra plusieurs décennies avant de récupérer tout ce qu'on a perdu ! ».*

La Société d'exploitation des ressources des Basques s'est ainsi vue dans l'obligation de résilier la convention d'aménagement rattachée à l'un des lots boisés puisqu'elle n'était pas respectée par le nouveau propriétaire. Pour les propriétaires de boisés du Bas-Saint-Laurent, il est urgent que les instances municipales se préoccupent des pratiques abusives en forêt privée. *«Actuellement, la réglementation de la MRC du Témiscouata n'est pas assez précise et ne permet donc pas de contrecarrer ces façons de faire »*, selon M. Beaulieu.

Dans le contexte où les propriétaires forestiers se sont donné une vision d'avenir par laquelle ils s'engagent à demeurer gardiens du patrimoine forestier privé, il importe pour le Syndicat des producteurs forestiers de dénoncer les pratiques abusives en forêt privée. Rappelons que près de 70% des propriétaires forestiers sont inscrits à un programme d'aménagement forestier, ce qui constitue le plus haut niveau d'adhésion au Québec. Selon le Syndicat, cela traduit la préoccupation des propriétaires forestiers du Bas-Saint-Laurent à l'égard de l'aménagement forestier et leur souci de préserver leurs forêts pour les générations futures.

- 30 -

Source : Jean Tremblay, directeur général
(418) 723-2424